

RAPPORT CONSEIL COMMUNAL DU 27/01/21

En vert : les décisions du conseil communal (les votes)

En mauve : nos remarques, nos interventions, nos justifications de votes, les interventions de manière plus détaillée et/ou qui ne sont pas actées dans le procès verbal du conseil communal.

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été ratifié à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

3. Plan d'actions de prévention 2021 - Mandat à l'intercommunale Intradel - Approbation

Ce point a été approuvé à 15 voix pour et 5 voix contre (MCS)

Nous sommes pour de la prévention au niveau de la gestion des déchets mais nous n'approuvons pas le fait que la commune délègue cette responsabilité à Intradel.

Nous ne doutons pas des compétences des 3 employés du service de l'environnement. Nous pensons qu'ils sont capables de porter une telle action de manière plus efficace et plus adaptée à notre commune et sa population. Une opération de prévention dirigée directement par notre commune permettrait de cibler plus efficacement là où la sensibilisation doit être accentuée.

4. Plan HP - Deuxième avenant à la convention de partenariat 2014-2019 - Approbation

Ce plan a été approuvé à l'unanimité.

Par rapport à l'égouttage : 2019 station d'épuration individuelle, il n'y aura pas d'égouttage.

5. Bouti'clerie de Rouvrex - Encaissement de recettes par des agents communaux - Décision

Ce point a été approuvé à 15 voix pour et 5 voix contre (MCS)

Nous votons « contre » car nous avons voté contre « la résiliation de convention entre la commune, la croix-rouge et le CPAS (28 octobre 2020) ».

6. Règlement relatif aux cimetières, funérailles et sépultures - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

7. Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

8. Redevance sur la fourniture de plaquette d'identification - Approbation.

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

9. Redevance sur les octrois de concessions - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

10. Redevance sur les exhumations de confort, les rassemblements de restes mortels et les ouvertures de caveaux pour vérification - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

11. Recours au Service du fonctionnaire sanctionnateur de la Province de Liège - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Le suivi d'infraction demande un travail important au niveau administratif.

Avoir un agent sanctionnateur dépendant de notre commune ne favorise pas la bonne relation entre les Sprimontois entre eux. Il est donc souhaitable d'avoir à ce poste une personne extérieure à la commune.

12. Location du droit de chasse en forêt communale – Cahiers des charges – Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

13. Demande de LEVIGNAC SA - Modification de voirie, rue Creu Mama (CV n°37) - Approbation

Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 5 « abstentions ».

Le Mouvement citoyen est en désaccord avec la politique menée depuis plusieurs décennies en cette matière.

Pour rappel il s'agit ici de la cession gratuite d'une partie de terrain par le propriétaire à la commune afin d'aligner à 5 mètres de l'axe de la chaussée, la parcelle construite. Cela ne représente pas seulement pour le citoyen constructeur une perte conséquente de la superficie de sa parcelle qu'entraîne cette cession gratuite, mais également de nombreux frais: savoir, les frais de l'acte notarié, les frais d'aménagement de la partie cédée (empierrement), et les frais de plans. L'ensemble représente un coût de plusieurs milliers d'euros, sans compter la perte de superficie.

Nous pourrions appuyer cette politique de "cession" à la condition que la collectivité en tire un avantage. Or, depuis la mise en route de cette politique -qui pourrait se justifier comme prévu initialement par un aménagement de trottoirs ou d'impétrants ou des deux- ces morceaux de parcelles ne sont que peu ou pas entretenues par la commune et ont pour effet d'élargir les voiries sans les améliorer, que du contraire, et de favoriser la vitesse excessive et la perte du caractère rural de notre commune. La rue China à Louveigné est un triste exemple de cette politique dont les riverains subissent les inconvénients depuis plus de 30 ans ...

14. Marché de Services - Audit organisationnel - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Nous avons insisté pour connaître l'objectif général de cette demande.

Le bourgmestre nous a répondu que l'objectif était une meilleure organisation des services communaux.

Le budget prévu pour cet audit est de 60 000 euros + 9900 euros pour la mission optionnelle (mise en oeuvre des actions proposées).

Nous avons demandé à être informés de chacune des phases du plan.

Sur ce point, nous avons constaté une réticence au niveau du Collège. Monsieur le Bourgmestre nous a répondu que nous pouvions aller chercher l'information là où elle se trouve...

Nous avons demandé qu'ils soient attentifs aux aspects de déontologie dans le choix de l'auditeur.

Nous serons très attentifs à ce dossier.

Questions orales d'actualité

MCS souhaite des précisions relatives au budget participatif. Nos questions :

1. Pourquoi avoir choisi le système de budget participatif et pas le système d'enveloppe citoyenne et pourquoi pas les deux systèmes ?

Le COLLEGE : le choix s'est porté sur un budget participatif parce que c'est ce qui était prévu dans le plan d'action du Plan de Cohésion Sociale. C'est ce qui a été présenté en comité d'accompagnement dont font partie Mme Chapelle et M. Lambinon. Au niveau des services, pour la direction et les agents administratifs, il a été décidé de garder les termes « budget participatif » du CDLD (Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).

2. L'intérêt d'un budget participatif c'est aussi, ce qui est appelé, « Inverser certaines priorités ». A quelles inversions de priorités avez-vous pensé ? Est-ce que vous avez pensé à une inversion des priorités spatiales ? Est-ce que les ressources vont être canalisées plus traditionnellement vers les plus exclus, des quartiers oubliés, comme Chanxhe par exemple ? Est-ce que vous avez pensé à une inversion des priorités sociales ? Est-ce que cela va plutôt être de donner des ressources à celles et ceux qui en ont le moins ? Est-ce que cela peut être aussi des inversions des priorités politiques ? Est-ce que cela va être plutôt l'ouverture d'un espace politique pour ceux et pour celles qui n'ont jamais eu d'espace politique ? Avez-vous déjà réfléchi à la question ? Si oui, dans quel sens ?

Le COLLEGE : il faudra réfléchir à beaucoup de choses. Pourquoi avoir déjà choisi de désigner un accompagnateur ? Afin d'assurer une transparence. Depuis début janvier il y a des discussions entre la Cohésion sociale et le Cap collectif. La personne qui a été désignée travaille avec le Cap Collectif, mais nous n'avons pas encore déterminé si un thème prioritaire devait être le fil conducteur de notre budget participatif. On se rend toutefois compte que dans d'autres communes ou villes, on revient sur l'intérêt général global. Vu la période Covid il est difficile de prévoir un axe. Voilà ce que l'on a eu comme premières réunions de concertation.

3. Avez-vous réfléchi à un montant par habitant qui serait investi dans le budget participatif ?

Le COLLEGE : le budget participatif est prévu pour une année avec réalisation du projet/des projets gagnants en 2 ans. Il faut construire ce budget convenablement. Après discussions et après avoir regardé ce qui est fait ailleurs il a été constaté que lorsqu'il est prévu un gros budget, il n'y a pas beaucoup de participants car cela fait peur. Il a donc été conseillé de prévoir un budget intermédiaire. Le Collège a décidé de prévoir un montant de 30.000€, soit 2€ par habitants.

MCS : nos sources ne sont pas les mêmes. Car apparemment plus le budget est important plus il y a de l'intérêt des citoyens et donc la crainte du MCS est que cela soit finalement un simulacre de budget participatif, que personne ne s'y intéresse et que par après toute initiative allant dans ce sens-là serait forcément découragée. Il y a déjà des exemples. Au niveau des mouvements citoyens on en a un peu assez des simulacres de participations citoyennes. Si c'est simplement pour mettre à côté des objectifs de la déclaration de politique ou du plan transversal le budget participatif, il ne faut pas le faire. C'est vraiment décrédibiliser tout l'esprit du participatif et donc en tant que mouvement citoyen, le MCS sera collaborant à partir du moment où il sera prévu un budget participatif retentissant. Des simulacres il y en a déjà assez, le dernier en date étant l'enquête sur la mobilité douce qui n'était même pas encore terminée que le projet était déjà entièrement ficelé. Nous sommes de moins en moins chauds pour ce genre de présentation.

Le COLLEGE : c'est votre avis, c'est normal nous sommes en démocratie, nous pouvons avoir des avis différents. Suite aux contacts sur le terrain, aux formations suivies, le Collège y croit, même si cela n'est que 30.000€.

MCS : lors de la participation à une formation de l'UVCW, un des intervenants avait attiré l'attention quant au budget moyen par habitant à prévoir afin que cela vaille la peine de s'investir et que cela donne du sens au budget participatif. Ce budget moyen par habitant était de 10€. En deçà de 7€ cela n'aurait pas de sens.

Le COLLEGE : c'est l'avis de Périféria. Et donc un avis. Quels autres avis avez-vous ?

MCS : c'est un avis qui ressort de l'expérience de plusieurs communes. *Selon l'organisme Périféria* et l'expérience de Yves Cabannes*, « la réussite d'un budget participatif dépendra donc, notamment, des montants mis en jeu. »*

MCS : il est donc prévu un budget participatif de 30.000€, or un marché public, pour un montant de 15.000€, a été attribué pour mettre en place ce budget participatif. C'est disproportionné. Sur quelles bases ont été présélectionnés les opérateurs pour répondre au marché public ? Pourquoi ne pas avoir pensé à la FRW (Fondation Rurale de Wallonie) qui aurait pu intervenir par l'intermédiaire du PCDR (Plan Communal de Développement Rural) ? Est-ce un manque de confiance envers le GREOVA (Groupe de Relance Economique Ourthe Vesdre Amblève) ou y a-t-il une autre raison ?

Le COLLEGE : ce n'est pas du tout un manque de confiance par rapport au GREOVA. Le GREOVA a déjà assez de missions. Pour le PCDR (plan communal de développement rural) de Sprimont, ce n'est pas la FRW (Fondation Rurale de Wallonie) en direct mais bien le GREOVA qui est engagé. Par le passé, il y a déjà eu des interpellations en conseil, notamment du MCS, comme quoi le GREOVA était plus un instrument politique. Par conséquent le GREOVA n'a pas participé. Le Collège a souhaité consulter des sociétés extérieures renseignées par d'autres communes et par l'Union des villes.

MCS : faut-il en conclure que vous partagez l'avis du MCS quant au GREOVA (Groupe de Relance Economique Ourthe Vesdre Amblève)?

Le MCS ne met pas en doute la qualité du travail fourni par le personnel du GREOVA. Il se questionne pourtant sur l'efficacité du système de ce service intercommunal. Comme un exemple vaut mieux qu'un long discours, parlons du Plan Communal de Développement Rural, lequel inclut plusieurs groupes de travail chargés de réfléchir sur diverses thématiques, environnement, économie ...etc... Les citoyens sont invités à participer et à faire des propositions, ce qui est louable en soi. Malheureusement, au final ce sont les politiques qui décident des projets à retenir. Ainsi, des projets sur lesquels les citoyens ont travaillé pendant 6 ans se voient au final purement et simplement balayés par une décision politique.

Le dernier PCDR qui s'est clôturé, étalé sur 6 ans, avec des dizaines de réunions, de rapports, un travail fastidieux, complexe mené par le personnel du GREOVA, a vu se concrétiser effectivement 2 projets : le crapauduc de Wachiboux et la plaine de jeux à Louveigné.

On attend toujours et depuis plusieurs années l'aménagement du centre de Louveigné... dont le budget accuse au minimum une augmentation de 10% l'an.

Une structure aussi coûteuse que le GREOVA est-elle encore nécessaire? L'argent public devant être dépensé efficacement et à bon escient, le système doit selon nous être repensé tant au niveau de son fonctionnement que de ses fondements.

Le COLLEGE : non, pas du tout. Le Collège écoute et fait attention aux interventions de tous les conseillers. La question avait été posée au GREOVA qui, ayant déjà trop d'autres missions, ne pouvait s'engager pour le faire.

MCS : l'article L.1321-3 du code de la démocratie locale prévoit « Selon les modalités qu'il détermine, le conseil communal peut décider d'affecter une partie du budget communal, appelée budget participatif, à des projets émanant de comités de quartier ou d'associations citoyennes dotées de la personnalité juridique». Va-t-on s'en tenir à cela ou être plus souple et donc ne pas exiger d'être « doté de la personnalité juridique » ?

Le COLLEGE : on va en sortir, afin de permettre une ouverture et pour essayer autre chose. Il sera prévu non seulement une personne et non nécessairement une association ou comité. De plus, cela sera ouvert à tout citoyen sprimontois à partir de 13 ans.

MCS : au conseil du 2 juillet, une modification budgétaire prévoyait notamment un supplément de 120.000€ pour l'évacuation des terres dans le cadre des travaux au Centre marial de Banneux. Dernièrement, il est passé au Collège un supplément de 30.000€ pour l'évacuation des terres. C'est donc inférieur au montant budgétisé au départ. Quid du solde disponible ? D'autres aménagements sont-ils envisagés en plus ?

Le COLLEGE : au départ, l'auteur de projet avait mis en garde le Collège quant au montant à prévoir pour l'évacuation des terres, raison pour laquelle un montant conséquent avait été prévu en juillet. Il est constaté à présent que ce chiffre était trop alarmiste. Cela coûtera finalement bien moins cher. C'est évidemment une bonne nouvelle. D'autres travaux ne sont pas prévus.

MCS : souhaite amener une réflexion par rapport au budget récemment voté et les différentes sommes prévues pour l'aménagement de la bibliothèque, l'achat de bâtiment, la revente de bâtiment, ... On arrive à une somme de +/- 1.380.000€. Ne faudrait-il pas passer à autre chose qu'à de la rénovation ? Notamment pour l'administration communale, il est question d'acheter un bâtiment à proximité, cela n'est pas nécessairement une bonne chose de décentraliser des services pour la coordination. Construire neuf peut revenir beaucoup moins cher qu'une rénovation.

Le COLLEGE : même si un budget a été prévu, il n'est toutefois encore rien fixé par rapport à l'acquisition d'un immeuble à proximité de l'administration communale. Le problème de décentralisation des services ne sera pas abordé ici. Quant au fait de ne pas rénover et de construire neuf, cela a déjà été fait pour la Maison des jeunes du Hornay. De manière générale il peut y avoir un débat notamment quant au sort réservé aux bâtiments historiques. Pour la bibliothèque, le collège a eu cette réflexion : la maintenir là où elle est actuellement ou construire un bâtiment neuf ailleurs. Le Collège a pris le parti de la rénover en tenant compte qu'il s'agit d'un bâtiment historique, qui a abrité notamment une école. Maintenant, au fur et à mesure de l'avancement, dans ce type de vieux bâtiment il est découvert toute une série de blessures qui doivent faire l'objet de nouvelles réparations, non prévues au départ. Pour chaque dossier la réflexion est faite quant à la rénovation ou non, et ce en fonction de la situation du bâtiment, de son passé, des avantages et inconvénients des solutions envisagées.

CDH + : que va-t-il être fait du terrain de l'ancien camping Les peupliers ?

Le COLLEGE : le terrain est situé en zone de loisir. Il n'y aura pas de construction d'habitations. Les réflexions en cours suivent une orientation de loisir et plutôt sportive.

CDH + : comment est-ce que cela se passe dans les écoles au niveau de la crise sanitaire Covid ?

Le COLLEGE : tout va bien. Il y a moins d'absents tant au niveau des élèves que des enseignants. Les élèves peuvent poursuivre leur scolarité +/- normalement avec quelques adaptations. Par exemple, le foyer culturel s'est rendu dans les écoles plutôt que ce soit les élèves qui doivent se déplacer. Il est vivement souhaité que cela soit le même compte-rendu à chaque conseil à venir.